



Journée internationale du droit à l'avortement le 28 septembre 2023 Journée mondiale pour le droit des femmes à disposer librement de leur corps

En 2023 le droit à l'avortement est loin d'être acquis partout dans le monde. En dépit des recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à en restreindre l'accès voire à l'interdire complètement (24 pays au total).

Sur le continent européen également, ce droit n'est pas totalement acquis. En octobre 2020, le Tribunal constitutionnel de la Pologne a ainsi rendu l'IVG quasi illégale en supprimant la possibilité d'y recourir en cas de malformation du fœtus.

Nous affirmons notre solidarité avec toutes les femmes du monde qui se mobilisent et se battent pour défendre le droit à disposer librement de leur corps. Le pouvoir de prendre pleinement des décisions en matière de sexualité et de reproduction est une condition fondamentale pour l'autonomie et autodétermination des femmes.

En France, où l'avortement est autorisé, beaucoup d'obstacles subsistent : délais d'attente inacceptables, coûts élevés parfois, fermeture de nombreux centres IVG, ruptures de stock sur les pilules abortives, attaques contre le planning familial, etc. De nombreuses femmes, de 3 à 5000 par an, sont ainsi contraintes d'aller avorter à l'étranger.

Dans les milieux scolaires, le manque d'informations et de personnels de santé ne fait que complexifier le parcours des jeunes filles qui souhaiteraient activer ce droit.

Il est urgent que les politiques d'austérité conduites dans les hôpitaux, les milieux scolaires, et dans tous les secteurs de l'action sociale cessent ! Leurs conséquences sur la prise en charge de la santé des femmes est désastreuse...

Les annonces ne suffisent plus ! A quand une véritable mise en œuvre, accompagnée de moyens humains et financiers des plans d'action interministériels en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Nous en sommes au plan 2023-2027 et le délai légal de recours à l'IVG, passé de 12 à 14 semaines de grossesse (loi du 3 mars 2022) n'est pas toujours respecté dans les faits !

Rien d'étonnant quand, même la Cour des comptes, dans un rapport récent, conclut que la politique d'égalité entre les femmes et les hommes ne se traduit que par des « avancées limitées », pointant un manque de coordination, de suivi et de moyens, malgré la promesse renouvelée d'Emmanuel Macron d'en faire la grande cause de son quinquennat.

C'est pourquoi, l'UFSE CGT revendique :

- L'inscription du droit à l'avortement dans la constitution, et dans la charte européenne des droits fondamentaux ;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG ;
- L'augmentation des moyens et personnels dans les administrations, ainsi qu'un nombre suffisant de médecins du travail et infirmier.e.s dans les services et établissements scolaires ;
- La prise en charge à 100 % des moyens de contraception par la sécurité sociale ;
- La réouverture des centres d'IVG fermés et le renforcement de tous les centres, y compris dans les territoires d'Outre-Mer ;
- Le renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes.

**Avortement : mon choix, mon droit !
Toutes et tous en manifestation le 28 septembre 2023 !**

Montreuil, le 20 septembre 2023